

J'INTÈGRE
LES MÉTIERS DU SOCIAL

TOUT-EN-UN
2020-2021

CONCOURS AES

ACCOMPAGNANT ÉDUCATIF SOCIAL

J'INTÈGRE
LES MÉTIERS DU SOCIAL

TOUT-EN-UN
2020-2021

CONCOURS AES

ACCOMPAGNANT ÉDUCATIF SOCIAL

Frédéric Perrier

DUNOD

Maquette de couverture : Dominik Raboin
Maquette intérieure : Caroline Joubert (Atelier du Livre)
Mise en page : Belle Page
Image de couverture : © Istock-AlexRahts

© Dunod 2019
11 rue Paul Bert, 92240 Malakoff
www.dunod.com
ISBN : 978-2-10-080370-5

Le Code de la propriété intellectuelle n'autorisant, aux termes de l'article L. 122-5, 2° et 3° a), d'une part, que les « copies ou reproductions strictement réservées à l'usage privé du copiste et non destinées à une utilisation collective » et, d'autre part, que les analyses et les courtes citations dans un but d'exemple et d'illustration, « toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause est illicite » (art. L. 122-4).

Cette représentation ou reproduction, par quelque procédé que ce soit, constituerait donc une contrefaçon sanctionnée par les articles L. 335-2 et suivants du Code de la propriété intellectuelle.

Sommaire

Devenir accompagnant éducatif et social	1
1. Le métier d'accompagnant éducatif et social	1
2. Le concours AES	3
3. Le diplôme d'AES	6

Épreuve écrite d'admissibilité

Questionnaire sur l'actualité sanitaire et sociale

1. L'épreuve de questions d'actualité sanitaire et sociale	14
1. L'épreuve	14
2. Méthodologie	15

1. Le cadre légal

2. Le travail social	18
3. La loi du 2 janvier 2002	21
4. La loi du 11 février 2005	23
5. La loi du 28 décembre 2015	24
Entraînements	25
Éléments de réponses	26

2. La santé en France

6. Le système de santé	30
7. La santé et la maladie	32
8. L'hygiène de vie	35
9. La Sécurité sociale	38
Entraînements	40
Éléments de réponses	41

3. Le public accompagné

10. L'enfant et l'adolescent	44
1. L'enfant	44
2. L'adolescent	48
11. L'adulte et la famille	51
1. L'adulte	51
2. La famille	54
12. La personne âgée	58
13. La personne en situation de handicap	61
Entraînements	64
Éléments de réponses	65

4. Les pathologies et troubles

14. Les maladies neurodégénératives	68
1. La maladie d'Alzheimer	68
2. La maladie de Parkinson	69
3. La sclérose en plaques	70
15. Les addictions	71
16. Les troubles du spectre autistique	73
17. Les pathologies liées au vieillissement	75
1. Pour l'appareil locomoteur	75
2. Pour le système visuel	76
3. Pour l'appareil cardiovasculaire	77
18. Les pathologies liées au handicap	79
1. Pour le handicap moteur	79
2. Pour le handicap psychique	82
3. Pour le handicap sensoriel	83
Entraînements	85
Éléments de réponses	86

5. Les valeurs de l'AES

19. L'éthique et la déontologie	88
1. L'éthique	88
2. La déontologie	90
20. L'euthanasie et la fin de vie	91

21. La bientraitance et la maltraitance	94
22. L'accompagnement	97
23. La discrétion et le secret professionnel	99
1. La discrétion professionnelle	99
2. Le secret professionnel	99
3. Le secret médical partagé	102
Entraînements	103
Éléments de réponses	104

6. La société et ses actualités

24. L'État français	108
25. L'immigration	111
26. La précarité et la pauvreté	114
27. Le mariage pour tous	120
28. Les gilets jaunes	124
Entraînements	126
Éléments de réponses	127

7. Questionnaires à choix multiples

La formation AES	130
Corrigés	132
L'actualité sanitaire et sociale	134
Corrigés	136
L'actualité sanitaire et sociale	138
Corrigés	140

Épreuve orale d'admission

Oral de motivation

29. L'épreuve orale de motivation	144
1. L'épreuve	144
2. La méthodologie	145
3. L'échange avec le jury	150

1. L'épreuve écrite d'admissibilité

Sujet inédit 1 : Épreuve écrite ★	159
Éléments de réponses	161
Sujet inédit 2 : Épreuve écrite ★★	164
Éléments de réponses	166
Sujet inédit 3 : Épreuve écrite ★★	168
Éléments de réponses	170
Sujet inédit 4 : Épreuve écrite ★★	173
Éléments de réponses	175
Sujet inédit 5 : Épreuve écrite ★★	177
Éléments de réponses	179

2. L'épreuve orale d'admission

Sujet inédit 1 : Épreuve orale	183
Éléments de réponses	183
Sujet inédit 2 : Épreuve orale	184
Éléments de réponses	184
Sujet inédit 3 : Épreuve orale	186
Éléments de réponses	186
Sujet inédit 4 : Épreuve orale	188
Éléments de réponses	188
Sujet inédit 5 : Épreuve orale	189
Éléments de réponses	189

Liste des abréviations	191
-------------------------------	-----

Index	197
--------------	-----

Niveau de difficulté, du plus facile au plus difficile : ★, ★★ ou ★★★

Devenir accompagnant éducatif et social

1 Le métier d'accompagnant éducatif et social

D'après le décret n° 2016-74 du 29 janvier 2016 relatif au diplôme d'État d'accompagnant éducatif et social et l'arrêté du 29 janvier 2016 relatif à la formation conduisant au diplôme d'État d'accompagnant éducatif et social, le métier d'AES est défini par des missions et des fonctions.

a. Les missions de l'AES

L'accompagnant éducatif et social réalise une intervention sociale au quotidien visant à compenser les conséquences d'un handicap, quelles qu'en soient l'origine ou la nature :

- il prend en compte les difficultés liées à l'âge, à la maladie, au mode de vie ou les conséquences d'une situation sociale de vulnérabilité, pour permettre à la personne d'être actrice de son projet de vie ;
- il accompagne les personnes tant dans les actes essentiels de ce quotidien que dans les activités de vie sociale, scolaire et de loisirs ;
- il veille à l'acquisition, la préservation ou la restauration de l'autonomie d'enfants, d'adolescents, d'adultes, de personnes vieillissantes ou de familles, et les accompagne dans leur vie sociale et relationnelle ;
- ses interventions d'aide et d'accompagnement contribuent à l'épanouissement de la personne à son domicile, en structure et dans le cadre scolaire et social.

b. Les fonctions de l'AES

Dans le cadre de ses missions, en lien avec une équipe et sous la responsabilité d'un professionnel encadrant ou référent, il participe à l'élaboration et la mise en œuvre d'un accompagnement adapté à la situation de la personne, de ses besoins, de ses attentes, de ses droits et libertés :

- il établit une relation attentive de proximité, en fonction des capacités potentielles de la personne dans toutes ses dimensions (physique, physiologique, cognitive, psychologique, psychique, relationnelle et sociale) ;
- il soutient et favorise la communication et l'expression de la personne qu'elle soit verbale ou non verbale ;
- il participe à son bien-être physique et psychologique dans les différentes étapes de sa vie ;
- il contribue à la prévention de la rupture et/ou à la réactivation du lien social.

Selon son contexte, il intervient au sein d'une équipe pluri-professionnelle et inscrit son action dans le cadre du projet institutionnel et du projet personnalisé d'accompagnement, en lien avec les familles et les aidants.

Il transmet et rend compte de ses observations et de ses actions afin d'assurer la cohérence et la continuité de l'accompagnement et de l'aide proposée. Dans ce cadre, il évalue régulièrement son intervention et la réajuste en fonction de l'évolution de la situation de la personne.

c. Les lieux d'exercices

Suivant la spécialité choisie par le candidat, ses lieux d'exercices seront différents. Il semble important de pouvoir se projeter dans ce sens afin de se préparer au mieux au concours d'entrée.

L'AES à domicile

L'accompagnant éducatif et social contribue à la qualité de vie de la personne, au développement ou au maintien de ses capacités à vivre à son domicile.

Il intervient auprès de personnes âgées, handicapées, ou auprès de familles. Il veille au respect de leurs droits et libertés et de leurs choix de vie dans leur espace privé.

L'AES à domicile pourra exercer :

- au domicile de la personne accompagnée ;
- chez des particuliers-employeurs ;
- en appartement thérapeutique ;
- en centre d'hébergement et de réinsertion sociale (CHRS) ;
- en foyer logement, maison d'accueil rural pour les personnes âgées (MARPA) ;
- en service d'accompagnement et d'aide à domicile (SAAD) ;
- en service d'aide à la personne (SAP) ;
- en service d'accompagnement à la vie sociale (SAVS) ;
- en service d'accompagnement médico-social pour adultes handicapés (SAMSAH) ;
- en service polyvalent d'aide et de soins à domicile (SPASAD), service de soins infirmiers à domicile (SSIAD).

L'AES en structure collective

Dans le cadre d'un projet institutionnel, l'accompagnant éducatif et social contribue par son action au soutien des relations interpersonnelles et à la qualité de vie de la personne dans son lieu de vie. Au sein d'un collectif, il veille au respect de ses droits et libertés et de ses choix de vie au quotidien.

L'AES en structure collective pourra exercer :

- en établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) ;
- en unité de soins de longue durée (USLD) ;
- en foyer logement ;
- en maison d'accueil rural pour les personnes âgées (MARPA) ;
- en maison d'accueil rural pour personnes adultes handicapées vieillissantes (MARPAHVIE) ;